



Conférence donnée au cours de la session 1997 des Semaines sociales de France, "L'immigration, défis et richesses"

Synthèse de la session 1997 Les migrations dans le monde, en Europe et en France

En cette fin de XXe siècle, il nous faut prendre pleinement conscience de ce que le problème des migrations ne concerne pas simplement la France et les pays développés, mais la planète tout entière : **sur un ensemble estimé de 130 millions de migrants, seulement 45 % vivent dans les pays industriels et près du tiers se trouvent en Afrique subsaharienne.** Les causes de ces migrations sont partout les mêmes, mais avec des pondérations différentes : trouver du travail, échapper à des crises politiques (les réfugiés), s'adapter à de nouvelles réalités géopolitiques (le démantèlement de l'URSS). Le tiers des États du monde ont mis en place des politiques de contrôle des flux migratoires.

De terre d'émigration vers les pays neufs d'Amérique qu'elle était au XIXe siècle, l'Europe est devenue globalement terre d'immigration après 1945 pour répondre aux immenses besoins de la reconstruction, mais avec des cas de figure très variables selon les pays, l'Italie et l'Espagne n'étant devenus pays d'immigration que très récemment. Le cas de l'Allemagne est particulier : si elle est devenue aujourd'hui le premier pays d'immigration en Europe, c'est dû pour une part au fait que, suite à la chute du rideau de fer et au démantèlement de l'URSS, elle a reçu des centaines de milliers de membres des minorités allemandes d'Europe centrale et orientale. Mais la fin des Trente Glorieuses, le principe de la liberté de circulation à l'intérieur de l'Union européenne formalisé par les accords de Schengen, ont conduit la plupart des États européens à mettre en place des politiques de contrôle des flux migratoires très voisines. Dans le futur, les décisions dans ce domaine dépendront de plus en plus des instances européennes (traité d'Amsterdam).

Quant à la France, si elle a été un pays de forte immigration pendant les Trente Glorieuses, elle ne l'est plus maintenant. Dès 1974, elle a fermé ses frontières aux travailleurs étrangers, l'essentiel de l'immigration depuis cette date provenant du regroupement familial et de l'immigration clandestine ; elle accueille aussi de moins en moins d'exilés pour raisons politiques et de moins en moins d'étudiants. Il ne faut cependant pas sous-estimer la part que la population d'origine étrangère a prise dans la constitution de la France actuelle. Sans elle, nous aurions entre onze et douze millions d'habitants en moins, habitants qui ne sont pas tous des travailleurs mais qui sont tous des consommateurs. Il n'est pas démontré que nous aurions moins de chômeurs, car ces consommateurs nous feraient défaut et ces travailleurs n'auraient pas nécessairement été remplacés par des travailleurs d'origine nationale, puisque précisément nous avons fait venir des étrangers pour occuper des emplois dont nous ne voulions plus.

Nous serions de plus dans une contradiction totale si l'on pensait qu'on peut intensifier les échanges de biens, de services, de capitaux, de techniques et d'idées et réduire - dans le même temps - les mouvements de personnes. Non seulement ce serait contradictoire, mais aussi ce serait dangereux : le mur de Berlin est tombé sous la

poussée d'une migration, facteur décisif de démocratisation ; la paix en Europe est fondée sur l'intensification des échanges, il en sera de même demain pour la paix en Méditerranée et dans le monde.

Vivre avec l'autre. Le chrétien et l'étranger

Pour les chrétiens, le rapport à l'étranger touche au plus profond de leur spiritualité. Le dessein de Dieu, les paroles du Christ en la matière, sont sans équivoque. **La Bible est pour une large part l'histoire d'un peuple de migrants qui a été étranger en terre étrangère, qui a connu l'errance, l'exil.** Sédentaire, il a été à son tour confronté à la question de l'accueil de l'étranger, et c'est à travers cette histoire que s'est manifestée la Révélation sur le sens de l'hospitalité et l'universalité de la fraternité humaine. Aux chrétiens d'y trouver la grille de lecture à travers laquelle nous avons à appréhender les problèmes de migration.

Nous sommes presque tous, en France, des gentils qui avons accueilli une religion venue du monde sémitique. Nous sommes tous différents et pourtant similaires, sinon semblables. Nous ne pourrions survivre, collectivement, qu'en exerçant un devoir d'hospitalité et qu'en reconnaissant un droit d'hospitalité. C'est-à-dire en récusant la cruauté dans nos rapports avec autrui, en refusant l'humiliation et en honorant la dignité de l'autre. Et lorsque l'on ne sait plus très bien qui on est soi-même, comme il arrive souvent, il est toujours plus difficile d'accueillir l'autre.

Naturellement cela ne peut exister sans réciprocité. Les règles de droit sont faites pour organiser celle-ci. Si je vais chez l'autre, je dois respecter ce qu'il est, dans son identité profonde.

Depuis Vatican II, l'Église s'est exprimée à de nombreuses reprises pour défendre les droits de l'homme migrant et dégager un certain nombre de principes que les États doivent respecter dans la gestion des phénomènes migratoires, convergeant ainsi avec les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Tout d'abord, le droit de vivre dans sa patrie est un droit premier. Il en résulte que chaque État a le devoir d'aider l'ensemble de ses ressortissants à vivre au pays, mais aussi que, pour atteindre ce but, les pays développés doivent multiplier leurs efforts de coopération avec les pays les plus pauvres.

Mais toute personne a aussi le droit d'émigrer. Les autorités publiques nieraient injustement un droit de la personne humaine si elles s'opposaient à l'émigration ou à l'immigration, à moins que cela ne soit exigé par des motifs graves et objectivement fondés, relevant du bien commun. Dans ce cas, un État peut avoir une législation de régulation des flux migratoires, mais cette législation doit tenir compte de trois droits fondamentaux qui ne peuvent être remis en question : le droit de vivre en famille, le droit d'asile et le droit de pratiquer librement sa religion.

Les chrétiens doivent lutter contre la dégradation de l'image de l'immigré dans l'opinion publique, image fondée sur l'ignorance de ce qu'est l'immigration réelle repérée par les données statistiques et à laquelle se substitue une immigration imaginaire, fantasmée, fruit des peurs d'une population insécurisée. Pour vaincre cette ignorance, la rencontre concrète de l'autre, notamment dans le cadre d'associations où l'on travaille ensemble, est plus efficace qu'une opposition frontale et incantatoire vis-à-vis des courants de xénophobie.

Dans l'Église même, la rencontre de chrétiens de cultures différentes, des chrétiens de France et de ceux venus d'ailleurs, d'Afrique par exemple, peut constituer une épreuve pour les uns et les autres. Chez les premiers, certains peuvent parfois être agacés par

des liturgies d'expression " étrangère " jugées trop longues alors que d'autres y trouvent une fraîcheur vitalisante. De leur côté, les seconds ont, dans les premiers temps de la migration, à faire face à un formidable travail d'acculturation. Des communautés catholiques polonaises, portugaises, africaines, vietnamiennes... se sont alors créées, car on ne devient pas d'un seul coup membre à part entière d'une Église dont on est étranger par la langue, l'histoire ou la culture. Ces communautés ethniques courent le risque de repli sur soi, mais elles ont pour rôle premier d'être des relais, des ponts et non des ghettos (dans l'Église comme dans la société civile). Pour qu'il en soit ainsi, les chrétiens de France ont aussi à faire leur propre cheminement, car il s'agit en fait de véritables migrations spirituelles que les uns et les autres ont à accomplir au sein d'une même Église pour entrer en communion dans le Christ.

Dans la logique de l'incarnation du Christ qui rejoint les plus pauvres, il est significatif que des chrétiens soient présents sur les lieux de fracture sociale, dans ces quartiers où vivre ensemble est plus difficile à cause du chômage, de la cohabitation dans des logements bruyants et dégradés, de l'insécurité. C'est là qu'en participant à la vie associative, ils sont amenés à travailler avec des musulmans ou des immigrés d'autres religions et que, par ce biais, peuvent s'établir les conditions d'un dialogue interreligieux à la base. C'est là aussi que des chrétiens peuvent prendre conscience que, comme eux, les musulmans et les autres ont besoin de lieux de culte dignes de ce nom.

Politiques d'immigration

Depuis plusieurs décennies, les politiques publiques concernant l'immigration se sont focalisées pour l'essentiel sur la maîtrise des flux migratoires, mais elles ont négligé les politiques sociales à mettre en œuvre pour aider à l'intégration des immigrés dans la société française. La politique de maîtrise des flux migratoires qui a été appliquée est globalement partagée par tous les courants politiques qui ont vocation à gouverner notre pays, et la réglementation n'a été modifiée qu'à la marge lors des alternances de majorité politique. Le slogan qui l'exprime "les réguliers oui, les clandestins non" est, comme tous les slogans, par trop simplificateur. Il masque toute une série d'états intermédiaires qui, à cause de la complexité d'application d'une législation instable, fait que l'irrégularité ne naît pas seulement de l'entrée mais au moins autant du refus de la transformation d'un statut régulier en un autre.

Il est probable que la nouvelle législation qui sortira des prochains débats du parlement sera plus humaniste dans son inspiration et plus consensuelle dans l'opinion publique que certaines règles antérieures. Mais elle n'abolira pas tout ce qui précède et qui n'était pas le fait d'esprits aussi rétrogrades que certains l'ont dit. Dans la mesure où certaines règles existantes étaient inappliquées parce que inapplicables, mieux vaut les réformer. A condition cette fois de les appliquer, dans leurs dispositions positives comme dans leurs dispositions répressives. Car, dans ce domaine comme dans d'autres, la légalité doit être respectée : aucune société démocratique ne peut subsister si les lois qu'elle vote sont inappliquées. Dans tous les cas cependant, elles doivent l'être dans le respect de la dignité due aux personnes et après avoir veillé à ce que nos structures administratives aient définitivement rompu avec des réflexes hérités de notre passé colonial et qui font qu'on ne traite pas toujours un Africain comme un Européen. Bien souvent d'ailleurs les fonctionnaires en charge de ces questions qui requièrent écoute et compétence sont en nombre insuffisant et pas assez formés.

De toutes façons, il nous faut cesser de cultiver le mirage de l'immigration zéro. Avant dix ans, compte tenu de la chute inéluctable de la population active dans toute l'Europe pour des raisons démographiques, il faudra recourir à nouveau à des travailleurs étrangers. Par ailleurs (traité d'Amsterdam), la définition des politiques à l'égard de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile dépendront de plus en plus des instances européennes. Toutes nos réflexions, toutes nos actions en matière de migration doivent donc être conduites à l'échelle de l'Union européenne. La tentation sera grande

de transférer au niveau européen le fantasme de la forteresse assiégée. La France, un des rares pays européens ayant une longue expérience de forte immigration, a une responsabilité particulière à cet égard. Elle doit l'assumer sans complexe.

Il nous faudra organiser, à travers des accords intergouvernementaux, des échanges qui puissent être favorables aussi bien aux pays de départ qu'à nous-mêmes, avec des procédures de retour. Ceci concerne non seulement les travailleurs, mais aussi les étudiants: en effet, depuis une vingtaine d'années, le nombre d'étudiants étrangers, y compris ceux des pays de l'ancienne Union française, est en constante décroissance. Ainsi, d'une part, la France manque à son devoir de participer à la formation des cadres dont ces pays ont besoin pour leur développement et, d'autre part, elle se fait du tort à elle-même en perdant l'occasion de s'y faire de bons ambassadeurs. Ajoutons à ce sujet que ce n'est pas non plus travailler en faveur de la francophonie que de laisser ainsi ces étudiants aller se former dans des pays pour l'essentiel anglophones.

Fixons-nous un objectif : qu'à l'horizon de la prochaine décennie tout immigré actif soit perçu comme un coopérant, tout pays d'origine comme un associé, ainsi que nous-mêmes pour ce pays. Autrement dit, transformons l'immigration en mobilité. C'est ainsi que prendra forme, progressivement, ailleurs que dans les mots, un processus de codéveloppement qui, ne l'oublions pas, a aussi besoin d'un financement. Certes, le flux des capitaux du Nord vers le Sud n'a jamais été aussi fort, mais ce phénomène est dû essentiellement aux capitaux privés qui se concentrent dans les pays où la rentabilité est la mieux assurée et qui ne sont pas toujours les plus pauvres. Ces derniers bénéficient surtout d'une aide publique qui est en baisse et est souvent détournée ; le rôle des ONG est capital, non tant par leur aide directe (qui est faible) mais davantage par la vigilance qu'elles exercent sur la destination des fonds et par le lobbying qu'elles mènent en direction des gouvernements et des organismes internationaux comme la Banque mondiale.

Politique sociale et lieux d'intégration

Au fur et à mesure qu'il apparaissait que le travailleur immigré n'était pas qu'un travailleur destiné à retourner dans son pays à la fin de son contrat de travail, mais qu'en faisant venir femme et enfants il s'installait durablement, il aurait fallu mener une politique sociale très active d'intégration dans la société française (résidant autant dans la mise en œuvre pratique et humaine de dispositifs d'accueil que dans l'amélioration des lois et règlements). Cela était d'autant plus nécessaire que cette sédentarisation des familles étrangères se produisait parallèlement à la montée du chômage. Or, obsédés que nous étions par la maîtrise des flux migratoires, il y a eu une insuffisance criante en la matière.

Il faut le déplorer d'autant plus que, ces travailleurs immigrés étant généralement peu qualifiés et le chômage touchant davantage les travailleurs de ce niveau, ils se sont retrouvés habiter les mêmes quartiers que la partie de la population française d'origine la plus fragilisée par le chômage, souvent au bord de l'exclusion, et qui a elle-même un très grand besoin de réinsertion sociale. Une concurrence réelle ou simplement ressentie se manifeste alors entre pauvres concernant le logement et l'emploi. Les différences culturelles dans les façons de vivre sont, dans ces conditions, d'autant plus difficiles à accepter. Ne soyons donc pas surpris si ces Français, qui souffrent eux aussi, se dirigent trop souvent vers les forces politiques qui dénoncent avec le plus de vigueur la présence des étrangers.

Exclusion économique et ségrégation par l'habitat sont ainsi les principaux obstacles à l'intégration des familles immigrées dans la société française. Quels lieux de socialisation peuvent participer à la construction d'une vraie politique d'intégration dans les circonstances économiques actuelles? Et comment?

Le travail et l'entreprise

On ne peut jeter le travail aux poubelles de l'histoire car, pour les immigrés comme pour les autres, **le travail est fondateur de l'humanité puisqu'il est participation à l'invention de l'humanité par elle-même**. Même si le chômage était largement indemnisé, cela ne résoudrait pas le problème. Tout ce qui contribuera à le faire reculer pour tous les travailleurs est facteur de cohésion sociale. Le paradoxe est que, si le travail était auparavant la voie royale de l'intégration, il faut souvent maintenant être déjà bien intégré pour trouver un emploi puisque les secteurs les plus créateurs d'emplois sont les services où la dimension culturelle de la relation est importante. Cela peut être un handicap pour les immigrés, mais aussi parfois un facteur positif comme on le voit dans les hôpitaux où ceux d'entre eux qui y travaillent viennent souvent de régions où l'on a plus facilement que chez nous une capacité relationnelle, une joie de vivre qui font merveille auprès des malades. D'un autre point de vue, il faut reconnaître que quitter son pays d'origine, c'est prendre des risques et faire preuve d'initiative : ce sont des qualités propres qu'il convient de valoriser. Il y a certainement là des graines d'entrepreneurs qu'il faut encourager.

Outre la formation, à la fois dans les domaines technique et culturel, pour permettre d'accéder plus facilement aux emplois marchands, il faut explorer d'autres pistes. De nombreux besoins collectifs existent qui ne sont pas solvables. Si l'on se donnait la peine de les organiser et de les proposer, avec une formation adéquate et sur la base du volontariat, aux chômeurs du quartier, et en particulier aux immigrés, on construirait mieux leur insertion. Les régies de quartier sont un bon exemple de ce que l'on peut faire.

Deux questions enfin : pourquoi les emplois de la fonction publique ne sont-ils ouverts aux étrangers que dans les "statuts" précaires de l'auxiliaire ou du vacataire ? Ne pourrait-on pas d'autre part, pour tous les jeunes en situation d'échec scolaire patent (dont beaucoup sont des enfants d'immigrés), revenir à l'apprentissage dès quatorze ans afin de les mettre, dès que possible, en situation professionnalisante et socialisante ? Il faut avoir le courage de revenir sur des législations qui ne sont plus un facteur de progrès.

Le quartier, la ville

Le quartier sera ghetto ou lieu d'intégration selon le contexte économique, social et politique dans lequel il évolue. L'exemple d'une ville comme Vaulx-en-Velin, qui a tant fait parler d'elle au début des années quatre-vingt-dix, le montre : dans les années vingt, le village de 1 200 habitants a vu passer, en l'espace de cinq ans, sa population à 8 000 habitants en y intégrant sans problème une proportion de 38 % d'étrangers ; mais ceci s'est fait grâce à une usine de soierie florissante à l'époque, usine qui a dû fermer ses portes en 1981.

Il ne faut pas entasser les pauvretés, entasser les immigrés, entasser les logements sociaux dans certaines villes ou quartiers car, dans le logement social, une famille sur deux a des revenus inférieurs au SMIC. Si on ne veut pas concentrer les pauvretés, il faut cesser de construire des logements sociaux dans les villes où il y en a déjà beaucoup, avoir des programmes de logements sociaux dans les communes les plus riches (et ne pas les réaliser dans des lieux isolés loin du centre-ville), établir une vraie solidarité à l'échelle de la nation entre communes riches et communes pauvres. On sera alors beaucoup plus à l'aise pour régler les problèmes d'ordre culturel. C'est à ce prix que l'on évitera le sentiment de relégation qui se développe dans certains quartiers où le symbole de la promotion sociale ne réside plus seulement dans la promotion professionnelle, mais surtout dans la capacité à pouvoir aller habiter ailleurs, là où le quartier n'est plus vécu comme un piège, comme une assignation économique à résidence.

Cela ne se fera pas du jour au lendemain ; mais une action vigoureuse de restructuration des villes doit être entreprise aujourd'hui si l'on veut préparer pour demain des lieux de vie qui ne soient pas une superposition de ghettos. Notre pays n'est nullement en route vers un système où des communautés spécifiques seraient encouragées à cultiver leurs différences, ce que l'on appelle le communautarisme. Personne ne le souhaite. L'existence d'une assez forte population musulmane ne contredit pas ce constat ; elle doit pouvoir pratiquer sa religion comme elle le souhaite, dans des conditions matérielles dignes (c'est-à-dire pas dans des caves) et sous réserve du respect des lois de notre pays. Pour ce qui, par exemple, dans le statut de la femme relève des lois, et pas seulement des mœurs, aucune régression n'est envisageable. De même la polygamie et la pratique de l'excision sont intolérables en France. En revanche, le port du voile islamique à l'école (en fait très peu fréquent même s'il a été très médiatisé), dans la mesure où il n'est pas un obstacle à la présence à certains cours et où il est porté librement, peut être accepté ; cela ne touche pas à la légalité mais à notre sensibilité.

Mais ce changement de politique de l'habitat n'est pas qu'une affaire de pouvoirs publics. Il dépend aussi de nous tous, citoyens. Des maires ne reçoivent-ils pas des pétitions pour s'opposer au logement de Maghrébins dans des HLM de centre-ville ou pour leur demander de ne pas délivrer de permis de construire pour une mosquée ? Des maires ne demandent-ils pas que les attributions de logements soient faites par une instance présidée par le préfet au motif que les élus locaux sont soumis à trop de pressions ?

L'école

Il est évident qu'une nouvelle politique de l'habitat aurait des conséquences heureuses sur l'école qui pourrait mieux jouer son rôle de lieu d'intégration, car l'école reflète largement les difficultés du quartier où elle est implantée. Vingt ans de mise en œuvre de la sectorisation des collèges font qu'il y a des différences très fortes entre les établissements ; il y a les bons et les mauvais. Il y a les parents qui réussissent à choisir un établissement pour leurs enfants ; il y a ceux qui n'ont que " les restes ". Il y a les collèges où " l'espérance de vie sociale " est durable et forte, il y a ceux où elle est étriquée et débouche sur des emplois bas de gamme ou le chômage. La création des ZEP en 1981, pour nécessaire qu'elle fût, n'a pas mis fin à cette ségrégation scolaire qui aggrave (et concourt à) la ségrégation par l'habitat (la qualité de l'environnement scolaire est souvent un critère important de choix du lieu de résidence pour ceux qui le peuvent).

Associations, mouvements et citoyenneté

Le relatif pessimisme des rubriques précédentes doit ici être tempéré par une forte note d'optimisme. **Le lien social est loin d'être absent des cités, et c'est à la présence des associations, nombreuses, qu'on le doit.** Et l'on y trouve aussi d'admirables solidarités de voisinage, souvent plus fortes que dans bien des quartiers " bourgeois " : les prêtres et religieuses notamment, qui y travaillent, en témoignent.

Depuis 1982, les étrangers peuvent créer des associations sans autorisation préalable. Cela a permis la floraison d'un grand nombre d'associations, surtout de caractère culturel lié à l'origine ethnique. Souvent ces associations communiquent peu entre elles. Le véritable intérêt pour le lien social et l'intégration réside surtout dans les associations généralistes où Français et immigrés se retrouvent pour travailler ensemble et qui peuvent servir de relais pour les relations avec les pouvoirs publics, singulièrement avec les municipalités. Dans la mesure où les municipalités l'acceptent, elles peuvent être l'instrument de la mise en place d'une véritable démocratie participative (pour les Français d'origine comme pour les immigrés) au plus près des réalités quotidiennes. Cela est peut-être encore plus important pour donner une citoyenneté aux étrangers que de leur donner le droit de vote aux élections locales (encore que ce droit leur soit reconnu chez beaucoup de nos voisins). Il faut aussi citer les associations qui gèrent des activités

culturelles, sportives, des entreprises d'insertion, des régies de quartier en lien avec les pouvoirs publics (et avec leurs subventions).

Terminons enfin par le travail fait par les mouvements de jeunesse, chrétiens ou non, en direction des jeunes migrants des cités. Ces mouvements sont pour eux des lieux d'accueil et leur donnent aussi une formation extrascolaire qui favorise leur intégration et même éventuellement une vie professionnelle. Les filles y trouvent des possibilités d'épanouir leur aspiration à la liberté dès leur plus jeune âge. Pour les plus jeunes, il est important d'associer les familles, leur confiance est nécessaire.

Identité nationale, laïcité et dialogue interreligieux

La France a une identité dont elle n'a aucune raison d'avoir honte. Mais elle doit se rappeler que cette identité ne s'est pas construite en un jour et qu'elle ne cesse d'évoluer. Aujourd'hui s'affichent des identités neuves dont l'affirmation transforme la définition même de l'identité nationale, et avec elle l'ensemble des rapports du religieux, du culturel, du politique et du social tels qu'ils sont historiquement constitués dans notre pays. La présence d'une forte minorité musulmane est un élément majeur du problème ainsi posé. Mais plus d'un trait du catholicisme en évolution importe aussi. L'éthique républicaine traditionnelle a tendu, de plus, à se réduire à l'autonomie sans contenu du sujet citoyen.

L'imprégnation culturelle de la société française par le christianisme en sa forme traditionnelle a beaucoup diminué. Mais on assiste, en plus d'un cas, à l'émergence d'une nouvelle catégorie de croyants. La figure du " converti " qui assume son choix d'une foi personnelle cohabite de plus en plus avec celle du pratiquant régulier traditionnel.

D'un autre côté, la situation présente de l'islam en France est marquée par la sédentarisation définitive des familles dans le pays d'accueil et l'arrivée à l'âge adulte de générations nées en France. L'intérêt que ces générations montantes montrent pour la religion ne constitue pas d'abord un retour à l'islam de leurs parents (qu'ils connaissent peu), mais aboutit à la construction d'une identité musulmane originale dans le monde moderne et à la revendication de vivre publiquement et collectivement un islam qu'elles s'approprient comme une dimension fondamentale de leur identité culturelle et sociale. Cette démarche, se produisant dans une France " pays laïque de culture catholique ", contribue à la mutation de la synthèse identitaire française dans toutes ses dimensions : religieuse, culturelle, sociale et politique.

Il est capital que se développe la dimension d'accueil pluraliste au sein de la laïcité française. Il convient de se garder d'a priori qui interdiraient des évolutions souhaitables, par exemple de laisser entendre que la pensée islamique est et demeurera en tout cas incompatible avec la laïcité.

Le dialogue interreligieux peut être un apport décisif à l'intégration même des diverses religions dans la société laïque, permettant leur contribution au renouvellement du contrat social et de l'identité nationale. La contribution des grandes familles religieuses à cette nouvelle synthèse culturelle est directement fonction de leur capacité à dialoguer entre elles.

Ce dialogue a certes beaucoup d'obstacles à surmonter : un immense contentieux historique qui pèse encore sur les relations entre l'islam et l'Occident ; également l'existence actuelle de pays où se sont imposés des régimes dits " religieux " avec la rigueur fondamentaliste que l'on connaît. On peut cependant nourrir l'espoir que ce dialogue soit possible et fructueux grâce à la naissance d'un islam européen en contexte de laïcité pluraliste, comme à la déclaration de Vatican II sur la " liberté religieuse " qui reconnaît à chaque communauté religieuse le droit d'avoir les moyens nécessaires à sa

pratique et peut, au-delà, être considérée comme la première pierre vers la construction d'une théologie du pluralisme religieux lui-même qui n'est pas un syncrétisme.